

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe CFDT

Cet avis vise à pérenniser et améliorer notre système assurantiel face aux risques systémiques, climatiques, cyber et pandémiques afin qu'il puisse continuer d'offrir une couverture adaptée aux nouveaux risques sans laisser personne sans solution de protection.

Si le sujet est technique, les réponses apportées par l'avis sont avant tout politiques, s'inscrivant dans trois grands axes : l'information, la prévention et l'indemnisation.

Pour la CFDT ce sujet est celui du JUSTE partage du risque.

Pour rendre le système assurantiel pérenne l'État doit continuer à tenir plusieurs rôles :

- Investisseur ;
- Prescripteur (de normes et de règlements) ;
- Interlocuteur européen et international ;
- Préventeur ;
- Et payeur en dernier ressort.

La CFDT soutient l'objectif d'augmentation conséquente du fonds de prévention des risques naturels majeurs, financé par une remise à plat de la fiscalité. Du reste, du côté des assureurs, l'avis préconise qu'en qualité d'investisseurs institutionnels, ils financent prioritairement une croissance économique décarbonée et résiliente, en cohérence avec les Accords de Paris et le Plan national d'adaptation au changement climatique.

Il nous semble important de limiter l'exposition au risque en recourant à des approches structurées d'anticipation et de gestion du risque, être plus strict dans le respect des plans de prévention des risques naturels (PPRN), dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de cohérence territoriale SCoT.

Au regard des impacts du changement climatique (sécheresses, retraitgonflement des argiles, incendies géants, inondations, submersions, cyclones, crues, vagues de chaleur, érosion de la biodiversité, etc.), les investissements vers la transition écologique sont plus qu'urgents. C'est pourquoi, il faut orienter les investissements publics et l'épargne des ménages vers des projets à forte plus-value environnementale.

Concernant les garanties assurantielles, le régime « catastrophe naturelle » dit « CAT NAT » a fait la preuve de son efficacité mais il doit être repensé et consolidé, par exemple pour le risque Sécheresse. Par ailleurs, pour répondre au risque cyber, la création d'une branche d'assurance dédiée pourrait être une solution idoine.

Il est indispensable que tous, particuliers et entreprises, partout en France (pas seulement en métropole) puissent s'assurer. La CFDT revendique une couverture assurantielle abordable portant sur des garanties essentielles, et une intervention de l'Etat comme dernier payeur, dans des délais compatibles avec les urgences et besoins constatés.

La CFDT a voté cet avis.